

Le Programme de Doha pour le développement et la CM8

L'ensemble des membres de l'OMC se sont réunis le vendredi 21 octobre pour débattre de l'ordre du jour de la prochaine huitième Conférence ministérielle (CM8). Le directeur général, M. Pascal Lamy, et le président du Conseil général, l'ambassadeur du Nigéria auprès de l'OMC, M. Yonov Frederick Agah, ont tous deux fait rapport des consultations qu'ils ont tenues jusqu'à présent à cet égard. M. Agah a parlé de la nécessité de préserver le système commercial multilatéral (SCM) et l'OMC, ainsi que le Commerce et le Développement. M. Lamy a fait le point sur le Programme de Doha pour le développement à la suite des consultations qu'il a menées avec quelque 30 membres clés, le 19 octobre.

M. Lamy a commencé par rappeler aux membres que l'objet de la CM8 consistait à « donner une orientation pour le travail de l'organisation au cours des deux prochaines années dans tous les secteurs d'activité de l'OMC ». Il a déclaré qu'il décelait chez les membres une volonté commune de transformer l'humeur maussade actuelle en quelque chose de plus positif, un signal qu'on souhaite entamer un mouvement vers l'avant qui a besoin d'une orientation politique claire en décembre.

M. Lamy a ensuite fait rapport du résultat du salon vert, expliquant que les membres ont en règle générale reconnu que les négociations sont dans l'impasse et qu'il est peu probable que tous les éléments des négociations du PDD seront conclues dans un avenir prochain en raison, en grande partie, de la crise économique actuelle, mais qu'ils restent fidèles au mandat de négocier.

Il a proposé que les délégués commencent à examiner des approches différentes et a affirmé qu'il avait le sentiment que les avis de membres convergent sur l'idée que des progrès devraient être réalisés dans les secteurs dans lequel ils sont possibles « en parvenant à des accords sur des enjeux particuliers – soit provisoirement, soit définitivement – avant de donner suite à la totalité de l'engagement unique de Doha. En d'autres termes, être prêts à rendre opérationnel le paragraphe 47 du mandat de Doha ».

M. Lamy a ajouté que pour que ce nouveau pas soit crédible, les membres doivent intensifier leurs efforts pour tracer une voie qui leur permet d'étudier les secteurs actuels des projets dans lesquels ce progrès à court terme est plus compliqué, en l'occurrence, dans lesquels il subsiste des écarts considérables.

Réactions

Bien que les membres soient généralement d'accord avec le plan de M. Lamy, d'aucuns ont cependant mis en garde contre ses éventuels dérapages. Il est vrai, comme l'ont souligné quelques délégations, que M. Lamy est resté relativement vague dans ses déclarations. Ce plan, ont-elles dit, manque de détails. Cependant, elles ont reconnu l'aspect fragile de la proposition; en ce moment, toute variation minime pourrait ouvrir la porte à des divisions importantes.

Pourtant, des pays, notamment les membres du Groupe africain, ont clamé qu'il s'imposait de viser un résultat plus ambitieux lors de la CM8. Le Kenya, prenant la parole au nom du Groupe, a déclaré qu'il est déçu que la CM8 ne produira probablement pas de résultat tangible. La CM8, a-t-il poursuivi, devrait donner une orientation politique au moyen d'une déclaration qui devrait inclure un engagement renouvelé de conclure le PDD au moyen d'une approche équilibrée et axée sur le développement, ainsi que la promesse d'intensifier les efforts en 2012 en faisant fond sur les textes du projet de modalités d'avril 2011.

Le Brésil a quant à lui admis que la suggestion de M. Lamy ne correspondait pas à l'une des voies qu'il préférait, mais il demeure prêt à travailler dans le sens proposé. Les membres doivent cependant être véridiques et réalistes et expliquer au monde extérieur où nous en sommes actuellement au sujet de Doha. L'objectif dominant de la CM8 devrait consister principalement à préserver la crédibilité de l'OMC. Une déclaration ministérielle à cet égard transmettrait un signal puissant, a déclaré le Brésil. Cependant, le pays n'envisage pas avec optimisme que le paragraphe 47, qui appelle à une récolte hâtive, puisse être mis en œuvre.



Entretemps, l'UE a fait sienne l'évaluation de M. Lamy, prétendant que l'OMC doit adopter un nouveau manuel de règles. La Commission est ouverte à de nouvelles approches de négociation et croit que le modèle de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) peut s'appliquer à l'AMNA et aux négociations sectorielles sur les services.

Les États-Unis sont également d'accord avec les thèmes de M. Lamy, mais ont averti les membres de ne pas prétendre que ce plan est plus ou moins que ce qu'il est vraiment. « Nous devons éviter de nous égarer à propos des enjeux », a déclaré M. Michael Punke, l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'OMC, ajoutant qu'il a entendu bien des gens parler des programmes de travail en disant « nous avons essayé cela et cela a échoué ». Les États-Unis, a-t-il déclaré, ne soutiendraient pas un processus « comme si de rien n'était ».

Les problèmes avec le paragraphe 47

Ce qui cause actuellement problème, c'est que ce qui est proposé aux termes du paragraphe 47 de la Déclaration du PDD (et des plurilatérales) est vague. Les membres se demandaient ce que l'on entend exactement par « en parvenant à des accords sur des enjeux particuliers – soit provisoirement, soit définitivement - avant de donner suite à la totalité de l'engagement unique de Doha. En d'autres termes, être prêts à rendre opérationnel le paragraphe 47 du mandat de Doha »?.

Pour certains, il s'agit du signal le plus net que les pays développés comme l'UE, l'Australie et les États-Unis, entre autres, souhaitent passer aux plurilatérales, abandonnant par la même occasion l'engagement unique.

Cependant, des questions demeurent, car il y a différents types de plurilatérales. Le modèle de l'ATI préconisé par l'UE est une plurilatérale dans laquelle les avantages sont également conférés aux non-membres. Par contraste, les avantages découlant de l'Accord sur les marchés publics (AMP) ou des sectorielles sont réservés uniquement à ses membres. Par ailleurs, « comment les plurilatérales seraient-elles cohérentes avec l'article 1 du GATT – le sacro-saint principe de la non-discrimination »? a demandé un délégué.

L'avertissement lancé par l'Inde contre l'utilisation du paragraphe 47 comme panacée pour toutes les questions en suspens restantes laisse prévoir de futurs affrontements dont les signes sont perceptibles. De la façon dont il est rédigé, le paragraphe devait au départ permettre de conclure un accord provisoire sur les questions liées au développement, comme l'a rappelé l'Inde. Ceux qui prennent le parti de M. Lamy ont demandé, quant à eux, ce que l'on entend par développement et font valoir que l'accès aux marchés pourrait également être considéré comme un enjeu du développement. En d'autres termes, pourquoi ne peut-on pas traiter également les sectorielles aux termes du paragraphe 47?

Groser, Falconer, Walker...

Le président du Conseil général, M. Yonov Frederick Agah, a également annoncé lors de la réunion du CNC qu'il a tenu des consultations sur la présidence des organes de négociation dans le secteur de l'agriculture, mais également du Commerce et de l'Environnement et des Règles.

Le président a annoncé que l'on était parvenu à un consensus pour les membres suivants : l'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, M. John Adank, doit présider le groupe des négociations sur l'agriculture, celui de la Malaisie, M. Hiswani Harun, celui du Commerce et de l'Environnement et celui de la Jamaïque, M. Wayne McCook, celui du Groupe de négociation sur les Règles.

Les trois présidents seront officiellement élus lors de la prochaine réunion formelle de leur Groupe de négociation respectif.

Prochains événements

- Conseil général de l'OMC, 26-27 octobre, 1^{er} et 2 décembre 2011
- Sommet du G-20, 3-4 novembre 2011 Cannes
- Conférence ministérielle de l'APEC, 11 novembre 2011
- Session ordinaire du Comité de l'agriculture, 17 novembre 2011, 17 novembre 2011; 20-21 juin, 26-26-27 septembre 2012
- Conférence ministérielle de l'OMC (CM8), 15-17 décembre 2011

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter : www.producteurslaitiers.ca, www.poulet.ca, www.lesoeufs.ca, www.leseleveursdedindonducanada.ca, www.cbhema.com

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254



Dairy Farmers
of Canada
Les Producteurs laitiers
du Canada



Chicken Farmers
of Canada
Les Producteurs de
poulet du Canada

EGG FARMERS
OF CANADA
Dedicated to Quality



LES PRODUCTEURS
D'ŒUFS DU CANADA
Dédiés à la qualité



TURKEY FARMERS
OF CANADA
LES ÉLEVEURS DE DINDON
DU CANADA

Canadian
Hatching Egg
Producers



Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Canada